

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2020**

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, FOUGERE, BECQUET, CAILLAUD,
ROUX, PUSSET, GLOAGUEN, LEVIEL, DAHLEN,
LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BERNHARD, BLANC, BOUILLET,
BRAVARD, BRUNEL, BYNEN, CHAMPION, CHATEAU,
COSTE, FEVRE, JEUNET-MANCY, MONNOT,
PELLETIER, PIERRON, REPOLT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :

⇒ ***Pour toute la séance :***

Mme DIERICKX à M. FAIVRE,
M. FALCE à M. BOLZE
Mme LONGIN à Mme LEVIEL,
Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ ***Avant leur arrivée en séance***

Mme LABEAUNE à Mme BRAVARD
Mme ROUXEL-SEGAULT à M. BRUNEL,

⇒ ***Après leur départ de la séance***

Mme Géraldine CHAMPANAY à M. DAHLEN.

- à M Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie assassiné le 16 octobre dernier, à la sortie des cours en fin de journée,
- aux victimes de l'attentat perpétré en la Basilique Notre Dame à Nice le 29 octobre dernier.

ORDRE DU JOUR

➔ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

HORS COMMISSION

↘ RAPPORT N°1 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

(*RAPPORTEUR : M. SUGUENOT*)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PROCÉDE à la désignation du nouveau conseiller municipal : Alain-Pierre BLANC.

RAPPORT N°2– RENOUELEMENT DES MODALITÉS DE VERSEMENT DES INDEMNITES DES REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES

(*RAPPORTEUR : M. SUGUENOT*)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **29 voix pour, 5 voix contre, et 1 non-participation au vote** : Mme FOUGERE

- APPROUVE le principe de rémunération de l'Administratrice, élue en qualité de Présidente de la SPL Palais des Congrès,
- APPROUVE le montant de la rémunération telle que présenté ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son Représentant à signer tout document relatif à ce dossier

↘ RAPPORT N°3 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

(*RAPPORTEUR : M. SUGUENOT*)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2020-003 du 15 juillet 2020 ;
- DELEGUE au Maire, pour toute la durée de son mandat, les attributions exposées dans la présente délibération ;
- DECIDE que le Maire rendra compte régulièrement des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations ;

- AUTORISE le Maire à confier, en cas d'empêchement, l'exercice de ces délégations au 1^{er} adjoint et, s'il est lui-même empêché, aux autres membres du Conseil municipal dans l'ordre du tableau ;
- AUTORISE le Maire à déléguer l'exercice de ces fonctions et la signature des actes inhérents aux adjoints et conseillers municipaux délégués ;
- AUTORISE le Maire à déléguer la signature des actes relevant des compétences précitées au Directeur Général des Services dans le cadre de sa délégation de signature.

➤ **RAPPORT N°4 – DELEGATION AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**
(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE acte au Maire de sa communication.

➤ **RAPPORT N°5 – DESIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER**
(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la désignation de M. Stéphane DAHLEN au Comité de Programmation LEADER.

RAPPORTS SOUMIS AUX COMMISSIONS

➤ **RAPPORT N°6 – DEPOT-VENTE DANS LES BOUTIQUES DU MUSÉE**
(RAPPORTEUR : MME FOUGERE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **34 voix pour et 1 non-participation au vote** : Mme CHATEAU,

- *DELIBERE* et en cas de décision favorable, AUTORISE le Maire à signer les documents à intervenir.

➤ **RAPPORT N°7 – PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER 2015-2019 : COUPE DE BOIS**
(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le programme d'action pour les années 2020 et 2021.

↘ **RAPPORT N°8 – PLAN DÉPARTEMENTAL D'ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE – APPROBATION MODIFICATION DU TRACÉ D USENTIER N°10**
(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la modification du tracé du sentier n° 10 ;
- DONNE son accord de passage sur la parcelle communale CZ n° 623 du sentier n° 10 ;
- AUTORISE l'installation du jalonnement nécessaire des 635 ml du sentier n° 10 sur la parcelle cadastrée CZ n° 623.

↘ **RAPPORT N°9 – CESSION DE TERRAIN A LA MONTAGNE DE BEAUNE AU PROFIT DE M. GUILLAUMOT**
(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DEROGES aux dispositions de la délibération du 11 avril 1983,
- APPROUVE la cession au profit de M. Olivier GUILLAUMOT des parcelles CL n° 153, 155 et 156, aux conditions fixées ci-dessus, et de dire que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir.

↘ **RAPPORT N°10 – SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE M. ET MME BARRE**
(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la création d'une servitude de passage au profit de M. et Mme BARRE sur la parcelle communale cadastrée section AH n° 440 ;
- APPROUVE l'indemnisation conformément aux modalités décrites ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir.

↘ **RAPPORT N°11 – LOI ALUR – OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A L'INTERCOMMUNALITÉ**
(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 28 voix pour et 7 abstentions** :

- S'OPPOSE au transfert automatique à la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud, de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2021,

- AUTORISE le Maire à transmettre à la Communauté d'Agglomération la présente décision d'opposition afin que le Conseil Communautaire puisse en prendre acte.

➤ **RAPPORT N°12 – CONSTRUCTION D'UN HANGAR DE STOCKAGE A LA DIRECTION DES PARCS ET JARDINS**

(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- APPROUVE l'opération,
- ARRETE le programme prévisionnel et ses conditions de mise en œuvre,
- MANDATE le Maire pour mener cette opération dans les conditions indiquées et le cas échéant pour solliciter les différents partenaires institutionnels pouvant apporter leur concours,
- AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

➤ **RAPPORT N°13 – CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU COMPLEXE SPORTIF DE VIGNOLES**

(RAPPORTEUR : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- APPROUVE l'opération,
- ARRETE le programme prévisionnel et ses conditions de mise en œuvre dont le plan de financement,
- MANDATE le Maire pour mener cette opération dans les conditions indiquées et notamment pour solliciter les différents partenaires institutionnels pouvant apporter leur concours,
- AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

➤ **RAPPORT N°14 – OPÉRATION GLOBALE D'AMÉNAGEMENT DE LA CITÉ DES VINS ET DES CLIMATS DE BOURGOGNE – DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES**

(RAPPORTEUR : MME FOUGERE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **28 voix pour, 5 voix contre, et 2 abstentions** :

- DECLARE D'INTERET GENERAL l'opération globale d'aménagement de la Cité des vins et des Climats de Bourgogne au vu de l'exposé des motifs présentés dans la déclaration de projet conformément à l'article L126-1 du code de l'environnement
- APPROUVE le cas échéant les modifications apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique
- APPROUVE la charte de qualité et de performance,
- APPROUVE le bilan de la consultation des personnes publiques associées et de la mise à disposition du public de la modification n°VIII du PLU,

- APPROUVE la modification n°VIII du PLU relative à la modification du règlement de la zone UE secteur UET, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

➤ **RAPPORT N°15 – AUTORISATIONS D'OUVERTURES DOMINICALES**

(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- EMET un avis sur ces propositions et en cas de décision favorable, à AUTORISE le Maire à prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

➤ **RAPPORT N°16 – AUTONOMIE DU CMAPING -* MESURES DE GESTION**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 300 000 €, afin d'alimenter la trésorerie et permettre de régler les charges,
 - Approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 85 500 €, afin d'équilibrer le budget en recette et en dépense
 - Approuver les statuts de la Régie du Camping
 - Désigner les membres ci-dessus proposés, afin de siéger au Conseil d'exploitation.

➤ **RAPPORT N°17 – DECISION MODIFICATIVE**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **33 voix pour et 2 abstentions** :

- AUTORISE le Maire à faire procéder aux opérations comptables décrites dans l'annexe.

➤ **RAPPORT N°18 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRES**

(RAPPORTEUR : M. PIERRON)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DEBAT des orientations budgétaires et ACTE de la tenue de ce débat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 22 H 00.

Affiché le 19 novembre 2020